

Monsieur le Directeur,

La DSP 30 est en place depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce marché a été attribué le 20 avril 2023. Vous saviez donc depuis huit mois les obligations contractuelles qui figuraient au cahier des charges et aviez huit mois pour anticiper le recrutement de chauffeurs.

Lors notre réunion du 12 décembre dernier vous nous avez indiqué tout mettre tout en œuvre afin que ce démarrage se passe au mieux et notamment que les lignes à vocation scolaire seraient prioritaires et non impactées.

Vous nous avez informés la semaine dernière d'un plan de transport adapté sur les lignes 39.07 et 39.38 à compter du lundi 8 janvier du fait d'un manque de chauffeurs. Nous avons bien noté que cette situation était limitée dans la durée et que de nouveaux chauffeurs étaient pour certains en cours de recrutement alors que d'autres sont en formation afin d'obtenir un permis « transport en commun ».

Cependant si les lignes 39.07 et 39.38 sont impactées depuis le 8 janvier, c'est aussi le cas de lignes de transport scolaires et notamment les lignes 39.13 et 39.28. Cette situation est inacceptable car de nombreux collégiens ou lycéens restent sans moyens de transport sur le bord de la route en toute insécurité subissant pluie, froid, risques liés à la circulation routière... Les familles sont aussi contraintes d'assurer le transport de leurs enfants vers les établissements scolaires ce qui génère des difficultés dans leurs activités professionnelles. Il est rappelé que les familles et les usagers ont payé des abonnements pour des services qui ne sont pas rendus.

Cette situation est inadmissible et nous vous mettons en demeure de régler ces dysfonctionnements au plus vite. Nous vous demandons également de mettre en place une gratuité temporaire du transport public.

Enfin nous vous demandons un RV téléphonique avec Transdev et IDFM dès cette fin de semaine ou une réunion en visio ou en présentiel dès lundi 15 janvier pour faire un point précis de la situation qui ne saurait durer.

Dany BOYER

Présidente de la CCPL (ce courrier a été rédigé et validé par les 14 Maires de la communauté de communes du Pays de Limours)